

**Nombre de membres
en exercice** : 15

Séance du 22 janvier 2015

Présents : 14

Votants : 15

*Le jeudi 22 janvier 2015, à 20 heures 30, l'assemblée,
convoquée le 15/01/2015,
s'est réunie sous la présidence de Thierry CHARTROUX, Maire.*

Présents : Thierry CHARTROUX, Laurent ALBAGNAC, Christiane ALIBERT, Sébastien BARRAT, Richard CABROL, Augustine CHARBONNIER, Cécile COLDEFY, Thierry CONTENSSOU, Anne-Marie FORTIN, Christophe GARCIA, Céline HURDEBOURCQ, Suzanne LACARRIERE, Jean-Claude LAGARRIGUE, Didier TOURNEMINE Frédéric HOBBE par Christiane ALIBERT

Excusés et ayant donné délégation respective : Frédéric HOBBE par Christiane ALIBERT

Secrétaire : Suzanne LACARRIERE

I - APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2014

Après consultation, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le contenu du procès-verbal du 13 novembre 2014. Monsieur le Maire porte ce dernier à la signature des membres présents au cours de cette précédente séance.

II - DÉLIBÉRATIONS

DÉSIGNATION RÉFÉRENT ENVIRONNEMENT SYDED (présents : 14, votants : Pour : 15)

Depuis sa création en 1996, le SYDED du Lot est présenté comme un opérateur départemental au service des collectivités qui s'inscrit dans une véritable démarche environnementale, au travers des cinq compétences proposées à la carte "Déchets", "Bois-énergie", "Eau Potable", "Assainissement", et "Eaux Naturelles".

Aussi, Monsieur le Maire informe l'assemblée, que, le Comité Syndical du SYDED du Lot s'est prononcé, lors de sa séance du 3 octobre 2014, en faveur de la création d'un réseau de référents "environnement" dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents seront les relais privilégiés du SYDED vis à vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils devraient permettre notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune. Dans un premier temps, leurs principaux axes d'intervention seraient :

- assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif,*
- développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors des manifestations publiques locales, dans les locaux municipaux...),*
- faire le lien avec les écoles dans le cadre des animations pédagogiques,*
- faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective.*

Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait de désigner la personne qui assumera cette mission, de préférence un élu motivé et sensible à ces aspects.

Une première journée de rencontre de ces délégués est envisagée avant la fin du 1er semestre 2015 afin de leur présenter la démarche et le dispositif d'accompagnement mis en place par les équipes du SYDED (supports d'information et outils de communication).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fasse acte de candidature.

- M. CABROL Richard - Prouzayrol - 46500 THEGRA
se déclare candidat. Il convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner :

- Monsieur CABROL Richard, comme référent "environnement" de la commune.

PROPOSITION DÉLÉGUÉS COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (présents : 14, votants : Pour : 15)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Aussi convient-il à la suite des récentes élections, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts de procéder à la constitution d'une nouvelle commission.

Notre commune ayant moins de 2000 habitants, la commission communale des impôts directs est composée outre de son Président, le Maire, de, 6 membres titulaires et 6 membres suppléants, choisis par le Directeur des services fiscaux parmi une liste de contribuables en nombre double soit, 6 noms pour les commissaires titulaires et 6 noms pour les commissaires suppléants, proposée par le conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, propose la liste suivante L'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs :

TITULAIRES

2 délégués conseil municipal : Jean-Claude LAGARRIGUE, Richard CABROL

2 Habitants de Thégra hors conseil : André BERGOUIGNOUX, Marc LAMOTHE

2 Habitants limitrophes : Jean-Luc BARRAT, Jérôme PINQUIÉ

SUPPLEANTS

2 délégués suppléants conseil municipal : Christophe GARCIA, Sébastien BARRAT

2 Habitants de Thégra hors conseil : Françoise SABARLY, Jean-Louis ARLET

2 Habitants limitrophes : Didier BES, Jean-Paul BIROU

III - DÉSIGNATION MEMBRES COMMISSION CAUVALDOR PÔLE GRAMAT

Sur le pôle Gramat 9 commissions thématiques sont mises en place, chacune composée d'un membre de chaque commune (11 membres) dont 4 qui seront désignés pour représenter le pôle au sein de la commission CAUVALDOR (en caractère gras dans le tableau ci-après). Un arbitrage sera éventuellement réalisé par le conseil territorial.

IV - R.P.Q.S. EAU ANNÉE 2013 (présents : 14, votants : Pour : 15)

M. LAGARRIGUE donne connaissance du rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable de l'année 2013, établi par le S.Y.D.E.D.

Les ressources propres s'élèvent à 445 206 m³ (- 6,73 % par rapport à 2012) et comprennent 427 361 m³ (- 5,74 %) prélevées sur les puits de Granou (Prudhomat), 17 845 m³ (- 25,43 %) prélevées sur les puits de la Calypso (Carennac). Le nombre total d'abonnés est de 2 138 dont 319 sur la Commune de Thégra. Le volume total consommé 2013 est de 288 347 m³ (soit une consommation moyenne par abonnement domestique de 135 m³ pour l'année 2013, étant de 139 m³ en 2012).

Le Conseil Municipal prend note de ces différents points et rappelle que le présent rapport est consultable en mairie.

M. le Maire tient à préciser qu'il est important pour les consommateurs de suivre les analyses de l'eau et rappelle que les états mensuels relatifs aux différentes analyses quant à la potabilité, ne sont, depuis quelque temps, plus adressés à la mairie. Le conseil municipal propose de demander au Syndicat AEP de Padirac de les communiquer de façon régulière.

Il fait également remarquer que le Syndicat AEP de Padirac pourrait envisager d'instaurer une sensibilisation à l'économie de l'eau et une incitation à rendre la population plus responsable de sa consommation afin de préserver au mieux les ressources si précieuses.

V - NOUVEAUX DÉLÉGUÉS SDAIL (présents : 14, votants : Pour : 14, Contre : 1)

Vu les statuts du "Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot",

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° DE_2014_36 du 24-04-2014,

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération n° DE_2014_36 du 24-04-2014 comme suit :

- *de désigner comme **représentant titulaire** à l'assemblée générale :*
 - **M. LAGARRIGUE Jean-Claude - Gaule - 46500 THÉGRA - Tél. 06.84.23.87.79 - lagarriguejc@orange.fr,**

*et comme **suppléant** :*

- **M. CHARTROUX Thierry - Goudounet - 46500 THÉGRA - Tél. 06.63.99.70.21 - chart.thierry@wanadoo.fr.**

VI - POINTS NON INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Anne-Marie FORTIN donne connaissance du PEDT instauré au sein du Syndicat Mixte Scolaire et périscolaire Thégra-Lavergne-Bio-Mayrinhac-Lentour, en concertation avec les équipes pédagogiques et les parents d'élèves. Outil réglementaire et stratégique animé par la volonté de pouvoir offrir des services en totale adéquation avec les besoins des enfants dont les objectifs principaux sont :

- *formaliser l'engagement de l'ensemble des partenaires sur l'organisation des activités éducatives (TAP),*

- proposer aux élèves scolarisés un parcours éducatif cohérent, de qualité avant / pendant / après l'école,
- garantir la continuité éducative.

Il est ainsi constitué de deux phases précises :

- phase 1 : l'avant-projet validé par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale / Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
- phase 2 : la concertation et la formalisation.

Thierry Chartroux tient également à féliciter les différents intervenants pour le travail mis en oeuvre et la conception finale ce document.

Thierry CONTENSSOU propose d'intégrer le projet, après sa validation, sur le nouveau site de la municipalité.

De par cette collaboration, Anne-Marie FORTIN se félicite d'avoir pu, avec la Présidente, rencontrer les personnels au cours des entretiens individuels pour l'élaboration des fiches de poste, ayant ainsi permis un rapprochement intéressant et constructif.

Quercy Energie "Nuit Thermographie"

Thierry Contenssou invite les membres du conseil à participer à la rencontre "la nuit thermographie" organisée ce vendredi 23 janvier 2015, à 20 heures, par le S.Y.D.E.D. du Lot à la salle des associations. Des analyses permettant de détecter les déperditions de chaleur, d'humidité, et les défauts d'étanchéité, seront effectuées sur des bâtiments publics ou privés aux alentours du Bourg de Thégra.

Point Fiscalités CAUVALDOR

Suite à la délibération du Pays de Martel transformant les Dotations de Solidarité Communautaire (DSC) en Attributions de Compensation (AC), le Sous-Préfet de Gourdon a provoqué une réunion à laquelle étaient conviés tous les présidents d'EPCI et en présence des services fiscaux. Le Sous-Préfet a demandé à ce que soit missionné un bureau d'études pour recalculer l'ensemble des Attributions de Compensation.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Le Conseil Municipal,